

PROCÉDURE CONVENTION DE STAGE

Chers étudiantes et étudiants,

Une nouvelle année universitaire débute. Le temps fort de votre année est le **stage obligatoire** : 200h pour l'ensemble des parcours de M1, 250h pour le M1 clinique et 500h pour les M2.

Pourquoi est-il primordial de respecter les règles d'établissement de la convention ?

Les conventions vous accompagnent tout au long de votre scolarité et seront examinées par la commission chargée de la délivrance du titre de psychologue. Afin d'assurer un traitement fluide de vos dossiers, il est impératif de respecter strictement la procédure.

Tous les documents nécessaires à la constitution du dossier sont téléchargeables sur le site de l'UFR Psychologie de l'UT2J (rubrique Stage – M1 et M2) :

<https://ufr-psycho.univ-tlse2.fr/accueil/masters-1/stage-master-1>

Pour les M1 et M2, le dépôt et le retrait des conventions s'effectuent exclusivement en format papier auprès de Madame Bens, gestionnaire référente des conventions de stage, bureau M027 (et non numérique).

• **La convention devra être établie en deux exemplaires** et complétée avec le plus grand soin. **Tous les encarts doivent être renseignés, en particulier « Thème ou objectif du stage »** (p.1) de la convention, qui synthétise les modalités du stage. **La durée** devra être précise et la date de début devra impérativement tenir compte d'un **délai** minimum d'une semaine pour le traitement et la signature.

Attention : en période de fermeture administrative, aucun traitement n'est possible. **Il est strictement interdit de commencer un stage sans convention signée.**

Les conventions doivent comporter toutes les signatures requises (le Conseil Départemental et le CHU signent en dernier).

• **Un planning prévisionnel** doit obligatoirement être joint. Seul le modèle téléchargeable sur le site sera accepté. Les horaires et la quotité horaire journalière doivent être précisés. **Le volume total d'heures indiqué sur le planning doit correspondre exactement à celui mentionné sur la convention.** Exemple : si votre planning totalise 212 heures, ce sont bien 212 heures qui doivent être inscrites sur la convention, même si le minimum requis est de 200 heures.

Le dossier doit également comporter les pièces justificatives suivantes :

- **Certificat de scolarité**
- **Attestation d'assurance** « RESPONSABILITE CIVILE avec mention **VIE PRIVEE ET/OU STAGE** » en cours de validité pour toute la durée du stage
- **Attestation de droits à l'Assurance Maladie** en cours de validité
- **Engagement éthique** signé et tamponné par le maître de stage. À défaut de tampon, le numéro SIRET et le numéro ADELI doivent accompagner la signature.

Tout changement apporté à une convention signée devra faire l'objet d'un **Avenant**, complété avec le même niveau d'exigence et précisant clairement les modifications. Le formulaire est téléchargeable sur le site de l'UFR Psychologie (rubrique Stage – M1 et M2).

Nous vous remercions de l'attention portée à ces consignes, dont l'objectif est de faciliter le traitement administratif de vos stages et de garantir des échanges sereins avec le service de scolarité du Pôle Master.